

Séance du 12/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze du mois de décembre à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances à la salle Phénix, les membres du Conseil municipal de la Commune de Moissannes, sous la présidence de Monsieur BREGAINT Jean-Louis, Maire de Moissannes, dûment convoqués le 5 Décembre 2025.

Présents : Monsieur BREGAINT Jean-Louis, Monsieur TALABOT Dominique, Monsieur DORLIAT Guillaume, Monsieur RENAULT Alain, Monsieur BARRA Pierre-Yves, Monsieur ANGLERAUD Alexandre, Monsieur LASSENE Jérôme, et Madame PIARROUX Audrey.

Absents : Monsieur ROCHE Bruno, Madame DESAGE Angélique et Madame BARRAUD Samantha.

Procurations : Madame BARRAUD Samantha donne procuration à Madame PIARROUX Audrey

Le secrétariat a été assuré par : Madame PIARROUX Audrey

Nombre de Membres en exercice :	11
Nombre de Membres présents :	8
Nombre de suffrages exprimés :	9
Votes Pour :	9
Votes Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : TARIFS DE LA SALLE CULTURELLE ET FESTIVE LE PHENIX 2026

Compte tenu du coût de fonctionnement (hausse de l'électricité, des charges générales, des réparations diverses faites ou à prévoir et du coût du personnel mis à disposition lors d'une location) et des tarifs appliqués aux alentours pour une salle équivalente, Monsieur le Maire propose la réévaluation du tarif de location de la salle culturelle et festive Le Phénix pour l'année 2026, tout en conservant une attractivité du service et du prix.

La salle municipale est attribuée en contrepartie d'une redevance fixée par délibération du Conseil Municipal.

Cette tarification est élaborée en fonction du profil des usagers, de la durée et de la période d'occupation de la salle ainsi que des services demandés.

REÇU EN PREFECTURE

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-218709905-20251212-2025_050-DE

Monsieur le Maire donne quelques précisions concernant les conditions de location.

- La location pour le Week end, débute du vendredi fin de journée (après Etat des lieux), et se termine le lundi matin lors de l'Etat des lieux.
- Pour les locations en semaine la remise des clés se fera la veille au soir ou le matin même.
- Tous les documents demandés (contrats signés, chèques de, signature du règlement intérieur, assurance...) devront être rendu au plus tard au moment de l'état des lieux si pas de demande de vaisselle ou de matériel, ou 1 semaine avant l'évènement (au plus tard) en cas de demande de vaisselle ou de matériel.
- La moitié de la somme dû pourra être réclamer en cas d'annulation moins de 10 jours avant la location.
- En cas de casse, de détérioration, de perte de matériel ou de vol, il pourra être facturé au locataire les frais engendrés, ou le remboursement du matériel listé dans cette présente délibération.
- Une gratuité annuelle (pour un évènement) est accordée aux associations but non lucratif ayant leur siège social à Moissannes.
- Une gratuité exceptionnelle et hebdomadaire est accordée aux associations à but non lucratifs de la commune de Moissannes, pour des ateliers périodiques, sous couvert de la signature d'une convention et pour une utilisation simple d'une seule pièce de la salle.
- Ces deux possibilités de gratuité ne peuvent se cumuler.

L'ensemble des tarifs est détaillé comme suit :

Location Salle Phénix Association Communale						
	1 jour semaine	2 jours semaine	3 jours semaine	4 jours semaine	Samedi et Dimanche	Vendredi- Samedi et Dimanche
Salle	50 €	90 €	140 €	190 €	100 €	125 €
Cuisine	10 €					
Vaisselle	30 €					
Vidéo Projecteur	20 €					
Coffret Electrique extérieur	20 €					
Scène	30 €					

REÇU EN PREFECTURE

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges le 17/12/2025 de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle

Application agréée E-legalite.com

99_DE-687-218709905-20251212-2025_050-DE

Location Salle Phénix Habitants commune					
	1 jour semaine	2 jours semaine	3 jours semaine	4 jours semaine	Vendredi-Samedi et Dimanche
Salle	150 €	200 €	250 €	300 €	300€
Cuisine	50 €	75 €	100 €	150 €	190 €
Vaisselle	50 €				
Vidéo Projecteur	50 €				
Coffret Electrique extérieur	50 €				
Scène	50 €				

Location Salle Phénix Habitants hors commune et Association hors commune					
	1 jour semaine	2 jours semaine	3 jours semaine	4 jours semaine	Vendredi-Samedi et Dimanche
Salle	210 €	260 €	310 €	360 €	450€
Cuisine	50 €	75 €	100 €	150 €	190 €
Vaisselle	50 €				
Vidéo Projecteur	50 €				
Coffret Electrique extérieur	50 €				
Scène	50 €				



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle

Tarifs en cas de vaisselle cassée ou manquante après l'Etat des mieux de sortie:	
Carafe 1,5 litres	8.00 €
Carafe 1 Litre	6.00 €
Carafe 0,5 Litre	4,00 €
Carafe 0,25 Litre	2,00 €
Pichet en Plastique	8,00 €
Pichet en verre	12,00 €
Coupe à glace	5,00 €
Verre Enfant	5,00 €
Verre à vin 19 cl	6,00 €
Verre à eau 24 cl	7,00 €
Flûte à champagne 17 cl	8,00 €
Assiette plate grande	5,40 €
Assiette plate entrée	4,00 €
Assiette plate dessert	4,80 €
Assiette creuse	6,00 €
Tasse à café	5,00 €
Couteau	1,50 €
Fourchette	1,50 €
Petite Cuillère	1.50 €
Grande Cuillère	2.00 €
Couvert de service	7,00 €
Plat gastro	20.00€
Saladier en verre	12,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE

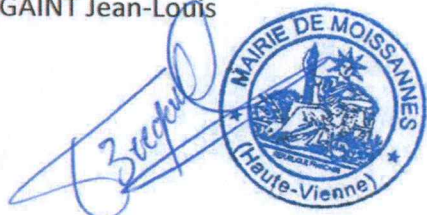
les nouveaux tarifs pour la location de la salle culturelle et festive Le Phénix.

Fait et délibéré en séance

Le 12/12/2025

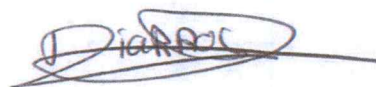
Le Maire

BREGAINT Jean-Louis



La secrétaire de séance :

PIARROUX Audrey



Publiée le 18/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle

REÇU EN PREFECTURE

Le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-2187 099 05-20251212-2025_05 0-DE